

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-100 modifiant le règlement numéro **RCA08-08-0001 sur le zonage**, adopté le 7 février 2017. Cette assemblée aura lieu le **27 février 2017**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

**Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-100** vise à

- Modifier les normes relatives à l'obligation d'installer une clôture dans le cadre de l'installation d'une piscine;

Cette disposition n'est pas susceptible d'approbation référendaire et s'applique à tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

- Modifier les dispositions relatives aux piscines de façon à ajuster les normes selon le Règlement provincial sur la sécurité des piscines privées;

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 15 février 2017

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE  
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of draft by-law number RCA08-08-0001-100 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on February 7, 2017. This consultation meeting will be held on **February 27, 2017**, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

**The object of first draft by-law number RCA08-08-0001-100 it to**

- Modify the provisions on the obligation to install a fence when installing a pool;

This provision is not likely to need public approval by referendum and affects all the Borough area.

- Modify provisions on pools to adjust the standards in conformity to the *Règlement provincial sur la sécurité des piscines privées*;

This provision is likely to need public approval by referendum and affects all the Borough area.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law is available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montreal, February 15, 2017

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council